Département
Du Pas-de-Calais

Arrondissement de
LENS

Canton de **LEFOREST**

VILLE DE DOURGES

MAIRIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2026 - 38

MARCHE POUR LA REQUALIFICATION D'UNE ANCIENNE BRULERIE DE CAFE SUR LA COMMUNE DE DOURGES. AVENANT N°2 – LOT RAVALEMENT DE FACADE

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération municipale en date du 07 avril 2026 prise en application dudit article L. 2122-22 par laquelle le Conseil Municipal délègue au Maire ses pouvoirs pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au Budget »,

VU la décision 2025-23 en date du 25 juin 2025 relative à la requalification d'une ancienne Brûlerie de Café sur la commune de Dourges.

VU la décision 2025-24 en date du 25 juin 2025 relative au ravalement de façade dans le cadre de la requalification d'une ancienne Brûlerie de Café sur la commune de Dourges.

VU la décision 2026-27 en date du 01 juillet 2026 relative à la requalification d'une ancienne Brûlerie de Café sur la commune de Dourges, Avenant n°1 – Lot ravalement de façade.

Considérant la nécessité d'apporter des travaux de reprise d'un rejointement et le rajout d'un enduit.

DÉCIDE

Article 1 : Le présent avenant a pour objet de procéder à la suppression d'un linéaire à rejointer côté Mur Nord Voisin puis la dépose du plâtre sur les murs extérieurs en briques du local PAC pour la pose de l'enduit Hydrofuge.

REÇU EN PREFECTURE
le 04/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AI-062-216202747-20261027-202638-AI

Article 2 : Est signé l'avenant pour le marché de gré à gré avec le prestataire suivant :

√ Société Bâtiment Chimie Appliquée sise rue Jean Magyar, Parc d'Activité des Hauts de France 2 – 62970 COURCELLES-LES-LENS.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville :

Le montant de l'avenant est de – 6254,91 € HT.
Le montant initial du marché étant de 115 764,00 € HT, le nouveau montant du marché est désormais de 163 772.89 € HT, soit une augmentation de 41,47 %, tous avenants confondus.

Article 4 : L'avenant prend effet à compter du 27 octobre 2026.

Article 5 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 27 octobre 2026

Le Maire,
Monsieur Tony FRANCONVILLE

MAIRIE DE DOURGES
Pas-de-Calais

REÇU EN PREFECTURE
le 04/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AI-062-216202747-20261027-202638-AI